

*Plan
stratégique
2000-2003
du ministère
de l'Éducation*

**Plan
stratégique
2000-2003
du ministère
de l'Éducation**

Le plan stratégique du ministère de l'Éducation s'inscrit dans un cadre gouvernemental en évolution vers la gestion axée sur les résultats. Établi sur les bases de la mission fondamentale du Ministère, ce plan est le fruit des échanges continus entre les instances ministérielles, les réseaux scolaires et les différents « acteurs sur le terrain » de l'éducation. Au sein du Ministère, ce plan est le résultat de la concertation entre les gestionnaires et les sous-ministres adjoints et associés responsables des secteurs, avec le soutien du Bureau de la planification stratégique. Ce plan stratégique prend acte également des consensus établis à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Les orientations définies dans ce plan constituent un engagement public du ministère de l'Éducation, de même qu'elles servent de point d'ancrage pour l'élaboration des plans d'action sectoriels. Cet engagement ministériel s'inscrit dans une perspective d'adaptation continue du système d'éducation au contexte actuel et aux besoins de la population. Cette recherche d'efficacité se situe également dans un contexte de transparence et de reddition de comptes publique, sur la base d'indicateurs stratégiques permettant de mesurer les résultats atteints au regard des cibles visées.

Le Ministère poursuit ces objectifs en collaboration étroite avec ses partenaires des réseaux de l'éducation, tant les divers agents d'éducation que les gestionnaires institutionnels et ministériels, sans oublier les élèves et leurs parents, les étudiantes et les étudiants, et les acteurs socio-économiques intéressés.

Tout en s'inscrivant dans la continuité de son action, le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation introduit de nouveaux créneaux d'intervention jugés prioritaires au regard du contexte et des défis actuels de l'éducation. Le plan regroupe l'ensemble de ces actions autour de cinq orientations, que viennent préciser des objectifs formulés sous forme de résultats mesurables concrètement visés. Sont ensuite indiquées les principales voies d'action qui seront empruntées pour la poursuite de ces objectifs. Dans cette même logique, une attention particulière a été apportée au choix d'indicateurs pertinents pour prendre la mesure du chemin parcouru au regard des résultats escomptés; l'instrumentation et les modalités pour un suivi vigilant des progrès accomplis ouvrent un nouveau chantier pour les prochaines années mais, d'ores et déjà, les cibles stratégiques fondamentales sont fixées et précisent les défis concrets à relever.

Dans un premier temps, le document de planification stratégique rappelle la mission du ministère de l'Éducation; le Ministère présente ensuite sa planification stratégique 2000-2003; enfin, le plan établit les liens entre les orientations actuelles du système d'éducation et les orientations stratégiques gouvernementales.

Au centre de ces orientations données à tous les acteurs de l'éducation se trouvent celles et ceux pour qui se font ces efforts, à savoir les élèves, les étudiantes et les étudiants. S'il est en effet un point de focalisation entre tous dans ce plan stratégique, c'est bien celui des jeunes et des autres usagers et usagères à qui le système d'éducation du Québec se doit d'offrir des services éducatifs de qualité.

1	Mission du Ministère.....	1
2	Contexte et enjeux.....	3
	Les éléments de contexte.....	3
	Les enjeux et les défis actuels en éducation.....	8
3	Orientations, objectifs et voies d'action	15
	Les orientations	16
	Les objectifs et les voies d'action	17
	Les indicateurs stratégiques du système d'éducation	30
4	Volets particuliers.....	37
	Les liens avec les orientations gouvernementales.....	38
	La contribution au développement local et régional.....	40
	Le soutien à la métropole	44

Table des matières

Le ministère de l'Éducation est l'instance gouvernementale chargée de prendre les moyens nécessaires en vue de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens les services éducatifs dont ils ont besoin pour assurer leur développement personnel et jouer un rôle actif dans la société.

Le système d'éducation québécois repose sur un partage des responsabilités entre le gouvernement, les universités, les collèges, les commissions scolaires, les écoles, les enseignantes et les enseignants, les étudiantes et les étudiants, les élèves et les parents. Le Ministère y assume le rôle et les responsabilités que la Loi sur le ministère de l'Éducation lui confie.

La Loi établit, à l'article 1, que le ministre élabore et propose des politiques relatives aux domaines de sa compétence, en vue :

- *de promouvoir l'éducation;*
- *de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise et des personnes qui la composent;*
- *de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;*
- *de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.*

La Loi sur le ministère de l'Éducation précise que le ministre exerce ses fonctions dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception de certains enseignements relevant d'autres ministres. L'action du ministère de l'Éducation couvre également les services offerts tant aux jeunes qu'aux adultes, dans des établissements publics ou privés, de même que par les organismes d'éducation populaire.

Dans le cadre ainsi défini par la Loi, le Ministère exerce les **cinq grandes fonctions horizontales** suivantes :

- une fonction prospective d'**orientation** et de **planification**, consistant à définir et à promouvoir les services éducatifs offerts sur l'ensemble du territoire et à s'assurer qu'ils répondent aux besoins du Québec et de sa population;
- une fonction d'**allocation des ressources** aux réseaux d'établissements et de **gestion directe** de certains programmes de transfert;
- une fonction d'**évaluation** de l'ensemble du système d'éducation et de l'atteinte des objectifs qui y sont poursuivis;
- une fonction d'**information** et de **reddition de comptes à la population** en ce qui a trait au rendement du système d'éducation et à son évolution;

1

**Mission du
Ministère**

-
- une fonction d'**expertise** et de **conseil** auprès du législateur et des responsables politiques.

Sauf dans le cas du Régime d'aide financière aux études, où le Ministère est en relation directe avec les étudiantes, les étudiants et les élèves qui sollicitent un prêt ou une bourse, les interlocuteurs du Ministère sont essentiellement les divers organismes scolaires chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs, soit les commissions scolaires, les cégeps, les universités et les établissements d'enseignement privés.

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

LE CONTEXTE GLOBAL

Le rythme déjà rapide des nombreux changements sociaux, économiques et culturels qui a caractérisé le dernier demi-siècle au Québec va vraisemblablement s'accélérer au cours des prochaines années.

Parmi les tendances lourdes qui semblent vouloir marquer ce proche avenir, ici comme partout dans le monde, l'expansion générale du savoir et son éclatement en savoirs spécialisés apparaissent particulièrement déterminants, tant pour la création de la richesse qu'à titre d'élément structurant des rapports sociaux. **C'est une société du savoir qui est en train de se définir.**

Dans ce type de société, **l'innovation** joue un rôle prépondérant. Celle-ci est en effet une source en amont de la production des savoirs et, en aval, elle alimente la croissance exponentielle des développements technologiques, avec les retombées économiques qui en découlent.

Par ailleurs, l'usage actuel et potentiel de certains de ces nouveaux savoirs et de plusieurs technologies appelle le développement d'une nouvelle **éthique** individuelle et collective. L'enjeu est celui du respect de la dignité humaine, laquelle se fonde sur la liberté en même temps que sur l'équité, sur la raison autant que sur la culture et sur le sens même à donner à l'existence humaine dans un tel contexte de transformations profondes.

Cette société du savoir s'appuiera encore davantage sur les **technologies de l'information et de la communication**, lesquelles constituent désormais la trame de fond d'une société globale qui se structure en réseaux pour favoriser la circulation de l'information. Ces réseaux deviendront le tissu de communautés désormais *virtuelles* et sans frontières; en particulier, des réseaux de commerce électronique se développeront, de même que des réseaux scientifiques et intellectuels. Dans le même mouvement, l'État utilisera de plus en plus ces technologies pour la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens; l'éducation n'échappera pas à cette tendance.

Une autre tendance forte des prochaines années sera la progression de la **globalisation des marchés**, avec la transformation rapide des systèmes de production qui s'y rattachent, et avec les enjeux, notamment sociaux et culturels, qui en résultent. Les produits de l'économie du savoir sont de plus en plus destinés à des marchés internationaux, ce qui nécessite de nouvelles stratégies concurrentielles de la part des entreprises comme des États.

Le contexte actuel et celui à venir se caractérisent en outre par la **complexification des fonctions de travail**. À cet égard, les employeurs misent de plus en plus sur une main-d'œuvre compétitive, polyvalente et créative, des qualités tout autant requises dans le travail autonome qui connaît une croissance marquée. On exige de cette main-d'œuvre qu'elle

2

Contexte et enjeux

sache utiliser les nouveaux outils technologiques et de communication, qu'elle maîtrise une deuxième, voire une troisième langue et qu'elle ait la capacité de s'adapter à l'évolution rapide des fonctions de travail découlant des nouveaux savoirs et de leurs applications technologiques. Les employeurs souhaitent également que les nouvelles diplômées et les nouveaux diplômés possèdent des habiletés « génériques » particulières, notamment relationnelles, en particulier une facilité à communiquer ainsi que la capacité à travailler en équipe. Bref, le niveau de compétence requis sur le marché du travail a nettement tendance à s'élever, dans tous les types d'entreprise comme dans le travail autonome.

Dans ce même contexte du caractère évolutif des savoirs, la formation continue devient une nécessité, tant pour assurer la mise à jour des compétences professionnelles que pour participer à la vie en société.

Au demeurant, puisque l'avenir économique des sociétés passe de plus en plus par l'acquisition, l'utilisation et la production du savoir, la recherche scientifique revêt une importance fondamentale, qu'il s'agisse de la recherche appliquée ou de la recherche fondamentale.

Par ailleurs, sur le plan des **tendances sociodémographiques**, on constate dans les sociétés développées un phénomène de dénatalité et de vieillissement des populations qui aura des retombées socio-économiques importantes, surtout lorsque l'équilibre intergénérationnel se modifie très rapidement; c'est le cas au Québec, où l'on observe également une migration vers la région métropolitaine et vers les grands centres, au détriment de certaines régions; l'étalement urbain vient s'ajouter à ce phénomène. Cette urbanisation, combinée à l'immigration et à la circulation de l'information et des personnes, a pour effet la diversification ethnique, culturelle et religieuse de la société québécoise.

Dans un tel contexte, l'éducation est plus que jamais un facteur déterminant pour l'avenir de toute société, et elle constitue un investissement essentiel et rentable à tous points de vue, tant pour les personnes que pour l'État, les entreprises et la collectivité. Non seulement les personnes davantage scolarisées contribuent-elles significativement aux revenus de l'État, mais au surplus, il a été démontré clairement que celles-ci consomment moins de services publics « lourds » : soins de santé, assurance-emploi, aide sociale et autres.

L'éducation devient alors plus que jamais un des enjeux stratégiques pour assurer le développement social et économique du Québec.

LE CONTEXTE POLITIQUE, BUDGÉTAIRE ET ADMINISTRATIF

Outre le contexte global dans lequel la société québécoise se situe à l'instar des sociétés comparables, il est également nécessaire de rappeler les éléments du contexte politique, budgétaire et administratif balisant les enjeux stratégiques et les orientations ministérielles en éducation.

En ce qui a trait tout d'abord au **contexte politique**, trois orientations gouvernementales guident plus particulièrement plusieurs des actions du Ministère : en premier lieu, le gouvernement mise sur des modes de fonctionnement fondés sur le partenariat; en second lieu, la Politique de soutien au développement local et régional, adoptée en 1997, manifeste la volonté gouvernementale de soutenir les démarches de régionalisation des interventions gouvernementales; en outre, le gouvernement veut aider la région métropolitaine à résoudre ses problématiques particulières.

Par ailleurs, sur un autre terrain, plusieurs interventions du gouvernement fédéral dans le champ de l'éducation, telle la création de « chaires d'excellence en recherche du XXI^e siècle » dans les universités, nécessiteront des ententes avec le gouvernement du Québec et le Ministère.

Enfin, et surtout, le contexte politique se définit actuellement par les conclusions du **Sommet du Québec et de la jeunesse** où tous les acteurs de la société québécoise ont été conviés à se mobiliser autour de thèmes qui touchent la jeunesse québécoise. Plusieurs propositions formulées par les jeunes et retenues par le gouvernement interpellent directement le Ministère et ses réseaux, en particulier celles mises de l'avant sous la thématique « Parfaire le savoir et la formation ».

Parmi les consensus dégagés à cette occasion se trouve tout d'abord celui de **placer l'éducation au cœur des priorités collectives du Québec**. Pour ce faire, les participantes et les participants ont défini les lignes d'action suivantes : **accroître la réussite scolaire** à tous les ordres d'enseignement en utilisant des moyens diversifiés et, dans cette perspective, veiller à ce que chacun des établissements mette en œuvre un plan de réussite; viser à ce que tous les jeunes soient qualifiés en vue de leur insertion dans le marché du travail; valoriser la formation professionnelle et technique et la réalisation de stages en milieu de travail; assurer la qualité de l'enseignement supérieur; et, de façon générale, ouvrir l'école sur son milieu et sur le monde.

À moyen terme, un projet de politique jeunesse viendra compléter les orientations arrêtées lors du Sommet, en précisant les actions à entreprendre par différents intervenants dans la mise en œuvre effective des réalisations souhaitées.

Le Ministère veillera à la convergence des mesures visant l'éducation de façon à consolider les acquis des réformes et des politiques éducatives récentes et à les enrichir par les consensus établis au Sommet du Québec et de la jeunesse.

Pour ce qui est du **contexte budgétaire**, il se définit essentiellement par la volonté d'accroître l'**efficacité** et l'**efficience du système**, la performance à cet égard participant au maintien de l'universalité et de l'accessibilité des services éducatifs dans une conjoncture de croissance des besoins d'ordre qualitatif et de problématiques éducatives préoccupantes. Cette efficience des services publics devient en effet une condition de leur intégrité par-delà les générations. Pour une bonne part, la

pérennité du projet social québécois est liée à ce défi de la performance à relever par le secteur public autant que par le secteur privé.

Ceci étant posé, il y a lieu de rappeler que le ministère de l'Éducation a lancé une vaste réforme du système d'éducation au moment où la situation budgétaire du gouvernement était difficile et où les efforts collectifs convergeaient vers l'atteinte de l'objectif du déficit zéro. L'ensemble des partenaires de l'éducation a contribué significativement à cet effort.

L'objectif gouvernemental d'assainissement des dépenses publiques étant maintenant atteint, le gouvernement a annoncé, lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, l'injection d'un milliard de dollars en éducation d'ici la fin de son mandat.

En outre, il y aura lieu d'adapter le financement scolaire à la décroissance relative des clientèles, afin de préserver l'**accessibilité** et la qualité des services là où la clientèle se fera moins dense. En effet, cette décroissance ne sera vraisemblablement pas également répartie; la population scolaire augmentera dans certaines zones géographiques, notamment sous l'effet de l'étalement urbain, des taux de natalité ou d'autres phénomènes, alors qu'elle diminuera dans d'autres régions.

De même, l'orientation fondamentale renouvelée de l'école québécoise de contribuer à **P'égalité des chances** requiert un ajustement des modalités d'allocation des ressources, selon des modes de calcul prenant en considération la situation des écoles en **milieux défavorisés** tel qu'établi par la « carte scolaire sociodémographique » du Ministère.

En ce qui a trait au **contexte administratif**, les modifications apportées en 1997 à la Loi sur l'instruction publique, à l'instar des modifications apportées à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel adoptée en 1993, ajoutent à la marge d'autonomie et aux **responsabilités des établissements**. Le Ministère mise plus que jamais sur la volonté et l'expertise des organisations locales pour l'atteinte des objectifs de la réforme en cours et des objectifs stratégiques du système d'éducation, selon un partenariat illustré en particulier par le concept *d'équipe-école*.

Dans cette perspective, la nouvelle marge de manœuvre des établissements favorisera l'utilisation judicieuse des compétences du personnel en exercice dans le réseau scolaire, cela dans un contexte où les défis posés au système d'éducation et le renouvellement des approches requièrent la mobilisation de toutes ses ressources humaines.

Par ailleurs, le réseau des commissions scolaires linguistiques étant maintenant en place, il y a lieu de s'assurer de la cohérence d'ensemble du système québécois de l'éducation, sur la base d'un dialogue constructif entre les instances francophones et anglophones.

Enfin, il faut rappeler, dans les éléments de contexte administratif, la volonté gouvernementale de **modernisation de la fonction publique**;

l'approche retenue met l'accent sur la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens et sur l'atteinte de résultats mesurables dont il faut rendre compte selon le principe de l'imputabilité. Toutes les composantes du système d'éducation seront appelées à s'inscrire dans cette approche de responsabilisation axée sur les résultats, selon des modalités adaptées à la nature du travail d'éducation.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL EN ÉDUCATION : BRÈVE ANALYSE COMPARATIVE DE LA SITUATION DU QUÉBEC

En préambule à cette analyse comparative, il faut mentionner que, à la suite du rapport Parent en particulier, la société québécoise a fait des choix fondamentaux caractérisant le système d'éducation du Québec; parmi ces caractéristiques originales, il y a lieu de mentionner la mise sur pied d'un véritable système d'éducation des adultes, l'accès gratuit à la formation professionnelle et technique et l'ordre collégial d'enseignement. Il faut conserver à l'esprit la spécificité du système québécois pour la lecture du bref bilan comparatif qui suit.

Le premier élément à souligner à ce titre est que, en 1998-1999, le Québec affectait 7,6 p. 100 de son produit intérieur brut (PIB) à l'éducation. Par comparaison, ce taux était de 8,1 p. 100 pour les provinces de l'Atlantique, de 6,2 p. 100 pour l'Ontario et de 7,6 p. 100 aux États-Unis.

Ces quelques chiffres démontrent que **les investissements globaux du Québec en éducation correspondent aux standards nord-américains actuels**. De la même façon, les chiffres obtenus par les méthodes de calcul communes aux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) démontrent que **le Québec soutient avantageusement la comparaison internationale pour ce qui est des taux de diplomation**.

En effet, les données officielles les plus récentes de l'OCDE montrent que le Québec affiche un taux d'obtention d'un diplôme du secondaire se situant à 87 p. 100 (tous âges confondus), alors que la moyenne des pays membres se situe à 80 p. 100 (les États-Unis, à 76 p. 100). À l'enseignement universitaire, le Québec est dans le peloton de tête pour ce qui est du taux d'obtention du diplôme de baccalauréat, grâce à un taux de 29 p. 100 comparativement à la moyenne de 20 p. 100 des pays de l'OCDE. Pour ce qui est du taux d'obtention de la maîtrise ou l'équivalent (7,0 p. 100) et du doctorat (0,9 p. 100), le Québec se compare encore avantageusement à la moyenne internationale, laquelle est de 3,6 p. 100 dans le premier cas et de 1,0 p. 100 dans le second cas.

Par ailleurs, le Québec vient en tête des pays de l'OCDE au chapitre du taux de scolarisation (chez les 5 à 29 ans), avec un taux de 78 p. 100, bien au-dessus de la moyenne se situant à 62,8 p. 100.

Sur le plan qualitatif, le Québec obtenait récemment, pour ses élèves de la deuxième année du secondaire, une moyenne de 67,5 p. 100

dans les tests d'évaluation des apprentissages en mathématiques du Programme d'indicateurs de rendement scolaire du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (PIRS). Comparativement, ce résultat était de 58,7 p. 100 pour l'ensemble du Canada (incluant le Québec), la moyenne internationale étant de 55,1 p. 100 selon les données de la *troisième enquête internationale en mathématiques et en sciences* (TEIMS); dans ce dernier cas également, le Québec a obtenu des résultats supérieurs à la moyenne internationale en sciences.

En conclusion, les résultats obtenus par le système d'éducation du Québec sont globalement encourageants, en particulier à la suite du travail de rénovation entrepris il y a quelques années. Toutefois, au regard du contexte actuel et de l'objectif réitéré de la réussite du plus grand nombre, les efforts doivent se poursuivre résolument pour assurer la mise en œuvre du virage amorcé, pour le compléter dans toutes ses dimensions et, aussi, pour résoudre des problèmes qui, s'ils ne sont pas entièrement nouveaux, se posent avec une nouvelle acuité.

LES ENJEUX ET LES DÉFIS ACTUELS EN ÉDUCATION

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, un des éléments majeur de la réforme de l'éducation, qui se poursuit selon le calendrier prévu, est la révision en profondeur du curriculum. Le but recherché est de permettre à l'ensemble des élèves de réaliser **les apprentissages essentiels assurant la maîtrise des savoirs de base, d'acquérir les compétences** intellectuelles et méthodologiques indispensables à la réussite, de développer des valeurs éthiques et de se préparer **à l'exercice de la citoyenneté**.

En outre, chaque programme du curriculum visera non seulement à faire acquérir des connaissances mais, en plus, il sera **centré sur la capacité de les mettre en pratique dans des contextes de vie, sur la base de cycles d'apprentissages pluriannuels**. Un virage important sera donc exigé des enseignantes et des enseignants dans leur façon de transmettre les savoirs et dans l'adoption de méthodes qui conduisent à l'acquisition de compétences et à leur évaluation.

En somme, les programmes d'études seront mieux adaptés aux réalités actuelles du Québec; ils viseront à ce que les élèves soient mieux outillés pour relever les défis qui seront les leurs et, ce faisant, ils contribueront à donner à l'école tout son sens pour celles et ceux qui la fréquentent : une école ouverte sur son milieu et sur le monde.

Dans cette même perspective curriculaire, un autre enjeu actuel de l'éducation est de **préciser la place de la religion à l'école**, notamment pour des raisons d'ordre sociodémographique et juridique liées à la diversité religieuse et culturelle caractérisant dorénavant la société québécoise.

Par ailleurs, le développement de la société du savoir relance la question de l'égalité des chances d'accès aux connaissances et aux

compétences attendues de tout citoyen et de toute citoyenne. Pour certaines catégories d'élèves, que les échecs scolaires répétés conduisent vers l'exclusion, cette égalité des chances de réussite reste en effet à construire. Tous et toutes n'ont pas la même facilité ni les mêmes conditions pour apprendre. C'est le cas des élèves des milieux défavorisés qui, trop souvent malheureusement, ne trouvent pas dans leur environnement social l'appui qui pourrait les conduire à la réussite. Ainsi que le démontrent en effet plusieurs études, c'est là qu'on observe nettement le taux le plus élevé d'élèves qui présentent des troubles de comportement; c'est là aussi que l'on trouve les plus forts taux de retard scolaire et de redoublement au primaire, de même que la plus grande proportion de décrochage au secondaire.

Le défi de l'égalité des chances se pose également de façon particulière pour les élèves handicapés ainsi que pour les jeunes éprouvant de graves problèmes d'apprentissage. Un autre aspect de cette problématique est le cas des garçons, lesquels forment près des deux tiers des élèves qui sont en retard scolaire ou qui abandonnent leurs études sans avoir obtenu un diplôme. Il n'empêche que, parmi les filles, la réussite et la persévérance ne constituent pas moins des défis pour plusieurs, en particulier pour celles qui ont à concilier les études et la maternité.

Bref, la valeur accordée au Québec à l'égalité des chances requiert de **lever les obstacles et de soutenir les efforts vers la réussite de tous les élèves**, selon le potentiel et les choix de chacune et de chacun; cette volonté se traduit par les mesures de prévention, de soutien et d'encadrement, ainsi que par les ressources particulières dévolues à certaines catégories d'élèves, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire.

Pour ce qui est **de la formation professionnelle et technique**, les enjeux se situent sur trois fronts.

Il convient tout d'abord de compléter la révision d'ensemble des programmes d'études élaborés par compétences, en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs actuels et prévisibles du marché du travail et de l'évolution des métiers et des techniques. À cet égard, il pourra s'avérer opportun de concevoir des programmes inédits débouchant sur des métiers et sur des professions reposant sur de nouveaux savoirs dans leurs diverses applications.

Pour assurer cette adéquation avec les besoins du monde du travail, les liens tissés avec les entreprises gagneront à se raffermir encore davantage. Ceux-ci se traduisent, notamment, par une ouverture et une contribution des employeurs à l'accueil de stagiaires, à la formation en alternance travail-études et par une participation active des milieux de travail à l'élaboration et à la révision des programmes d'études.

Enfin, malgré les progrès sensibles enregistrés ces dernières années, encore trop de personnes quittent le système d'éducation sans détenir de qualification professionnelle; à cet égard, le taux d'inscription en formation professionnelle par les moins de 20 ans et le taux actuel de diplomation en formation technique posent des défis particuliers.

C'est là une autre des raisons pour lesquelles le **soutien à un choix de carrière** éclairé est à renforcer. Pour nombre de jeunes en effet, le trop long parcours scolaire se fait par essai et erreur et il est trop souvent sans conclusion positive. C'est pourquoi, afin d'accroître les chances de réussite et de qualification de ces jeunes, il convient de susciter leur engagement et de les soutenir dans **la réalisation d'un projet d'études motivant** et mûrement choisi, et ce, à tous les ordres d'enseignement. Le monde de l'éducation doit adapter ses modalités de formation et d'information en conséquence.

Dans cette perspective, l'utilisation plus généralisée de **stages** d'exploration et de formation concourra à **rendre l'école davantage « orientante »**, en combinaison avec des ressources et d'autres moyens visant à soutenir les jeunes dans leur démarche d'orientation professionnelle, incluant la contribution des parents à cette décision déterminante. En outre, des mesures incitatives et facilitantes au regard de la persévérance requise pour l'obtention du diplôme devront être mises au point, et les voies de formation gagneront à se diversifier.

La formation professionnelle et technique offrant un potentiel élevé d'insertion réussie au marché du travail, les voies de formation et de qualification dans ce secteur doivent être davantage connues et valorisées. À cet égard, une nouvelle image des métiers et des techniques doit être véhiculée dans la société québécoise, notamment de la part des intervenants scolaires, tant auprès des jeunes que chez leurs parents.

Un autre enjeu fondamental de l'éducation est celui de la « performance » de **l'enseignement supérieur, tant universitaire que collégial**.

La création des cégeps a permis d'augmenter considérablement l'accès à l'enseignement supérieur, ce taux d'accessibilité ayant bondi de 16 p. 100 à 60 p. 100 en un quart de siècle, au profit notamment des jeunes femmes. Il reste toutefois des efforts à faire en faveur de l'accessibilité et pour hausser le taux de diplomation ainsi que la persévérance à ce niveau d'études postsecondaire; pour cela, il conviendra de bien cibler les actions après détermination et analyse des problèmes.

Par ailleurs, sur la base de son bilan très positif au chapitre de l'accessibilité, l'enseignement universitaire doit maintenant intensifier ses efforts visant l'excellence dans les différents volets de sa mission. Pour y parvenir, le Québec s'est récemment donné une politique à l'égard des universités, laquelle s'accompagnera d'un réinvestissement important dans l'enseignement supérieur, sur la base de nouvelles règles de financement. Les orientations définies posent aux établissements des exigences élevées en matière de **qualité de la formation offerte et de la recherche**, d'adaptation aux besoins des personnes et de la société, d'anticipation et de réponse aux besoins sociaux et économiques en émergence et, enfin, d'ouverture sur le monde dans les différentes facettes de l'activité universitaire. Par ailleurs, outre l'ajout de fonds publics gérés de façon

rigoureuse et efficiente, il est demandé aux universités de poursuivre, dans le respect de leur mission, leurs efforts en vue de partenariats fructueux.

L'enjeu d'une formation universitaire de qualité est triple : des contenus de programmes à jour, qui puisent aux résultats de la recherche au rythme de l'évolution des connaissances; des apprentissages pertinents au regard des besoins des individus, du marché du travail et de la société; et l'acquisition de compétences et de connaissances facilitant l'évolution professionnelle dans une perspective de formation continue incontournable.

De même, et en lien étroit avec l'enseignement, les efforts devront se poursuivre avec vigueur pour **dynamiser la recherche universitaire**, de façon à disposer au Québec d'universités concurrentielles avec les établissements comparables à l'échelle internationale. Il importe là encore de viser l'excellence avec détermination, tant pour résoudre les problèmes complexes auxquels notre société doit faire face que pour imprimer son rythme au progrès économique et social. Les enseignantes et les enseignants des collèges sont également appelés à contribuer à ce nouvel élan de la recherche québécoise, notamment dans le champ des techniques et de l'éducation.

Par ailleurs, dans la « société du savoir », le processus initial de qualification se poursuit en emploi, et les entreprises deviennent de plus en plus des « organisations apprenantes » afin d'assurer leur évolution et leur compétitivité. Ces besoins croissants de perfectionnement de la main-d'œuvre nécessitent souvent un retour à la formation générale de base pour plusieurs personnes insuffisamment scolarisées. À cet égard, la valeur accordée au Québec à l'égalité des chances et le refus de l'exclusion requièrent la poursuite des efforts en matière d'alphabétisation. Bref, la **formation continue** devient une exigence sociale incontournable pour l'épanouissement des individus et pour le développement des collectivités. C'est pourquoi sera définie, à court terme, une politique de la formation continue, laquelle mettra sur le partenariat, la cohésion interministérielle des actions et la recherche d'efficience.

Un des enjeux majeurs, ici, est d'**assurer la contribution et la participation à long terme des citoyennes et des citoyens à la vie économique et sociale** en leur donnant accès à des services éducatifs qui leur permettent de rester qualifiés et, au besoin, de se qualifier dans un autre domaine.

Enfin, favoriser l'égalité des chances c'est également permettre à toutes les Québécoises et à tous les Québécois de poursuivre leur formation grâce à l'attribution de prêts et bourses levant l'obstacle du manque de ressources financières pour la poursuite d'études à plein temps. Depuis le début des années 1960, le Québec a maintenu les droits de scolarité au niveau le plus bas en Amérique du Nord, tout en offrant le régime d'aide financière le plus généreux au Canada. Ainsi, en 1998-1999, c'est près de 150 000 étudiantes et étudiants qui ont bénéficié du Programme de **prêts et**

bourses du Québec, pour une aide globale moyenne de 4505 \$ par personne.

L'enjeu dans ce cas-ci tient à l'adaptation constante du Programme de prêts et bourses pour répondre aux besoins de sa clientèle et s'assurer de réduire au minimum la barrière économique de l'accès aux études. Comme suite au consensus exprimé à l'issue du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Ministère contribuera notamment aux travaux conjoints qui seront menés afin de permettre une meilleure conciliation des études et de la maternité. L'enjeu est également de préserver l'intégrité du régime et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience afin que le maximum des ressources consenties soit utilisé au profit de celles et de ceux qui en ont le plus besoin. Un tel renforcement sera obtenu notamment par des mesures visant à limiter l'endettement, à diminuer les pertes et à réduire les défauts de remboursement.

Enfin, l'application d'**une gestion souple, décentralisée, misant sur les ressources en place et centrée sur les résultats** est un autre des enjeux majeurs des prochaines années, en éducation comme ailleurs. Une telle approche nécessite la conception et la mise en œuvre des mécanismes inédits de **pilotage et de reddition de comptes** : processus d'information et de formation continue respectueux des responsabilités des différents partenaires, détermination concertée des objectifs à atteindre, partage des responsabilités, évaluation institutionnelle, expérimentation préalable des programmes, planification intégrée de mise en œuvre des changements, évaluation conjointe de leur application et reddition de comptes à la population.

La recherche d'efficience requiert en effet la mesure des résultats obtenus au regard des objectifs visés, c'est-à-dire la détermination de cibles systémiques et institutionnelles précises, d'une part, et la généralisation de **démarches évaluatives**, d'autre part. Dans cette perspective, la détermination d'**indicateurs** et la disponibilité d'un ensemble de données élargi et fiable est souhaitable, tant pour la **reddition de comptes** que pour éclairer les choix à faire, sur le plan local comme sur le plan ministériel. En d'autres mots, viser la réussite du plus grand nombre exige d'améliorer sans cesse la lecture des résultats et, pour cela, de développer de meilleurs outils de mesure qui puissent faire état des progrès accomplis et contribuer à leur amélioration.

En conclusion, les éléments de contexte, les problématiques et les enjeux évoqués plus haut définissent les défis suivants pour le système d'éducation du Québec :

- concourir à l'égalité des chances de tous les jeunes et, dans cette perspective, assurer l'accessibilité du plus grand nombre à tous les ordres d'enseignement;
- à tous les ordres d'enseignement, assurer la pertinence des programmes d'études, de façon à rendre les apprentissages plus

signifiants et à assurer leur adéquation avec les réalités économiques et sociales actuelles et prévisibles;

- accroître la persévérance et la réussite à tous les ordres d'enseignement, notamment en soutenant le cheminement scolaire, en misant davantage sur la prévention des problèmes d'apprentissage et de décrochage, en ajoutant des ressources pour ce faire et en faisant de l'école un milieu de vie valorisé par les jeunes;
- éduquer aux valeurs, notamment celles qui fondent toute société démocratique;
- qualifier chacune et chacun selon ses aptitudes pour son insertion professionnelle; dans cette perspective : accompagner les élèves dans leur choix d'orientation, d'une part, et, d'autre part, viser à ce que toute personne quittant le système d'éducation dispose d'une qualification lui permettant de s'intégrer à la société et d'accéder au marché du travail;
- soutenir les Québécoises et les Québécois dans leurs efforts de formation continue;
- à tous les ordres d'enseignement, resserrer les partenariats entre le milieu de l'éducation et les autres acteurs sociaux, économiques et culturels, et développer les liens avec la communauté;
- faire en sorte que les universités québécoises se situent à un niveau d'excellence de haut calibre, tant sur le plan de la formation que sur celui de la production du savoir et de la performance de gestion;
- veiller à l'efficacité du système d'éducation et à la qualité des services à la population.

Au cœur de ces défis se trouvent les orientations éducatives historiques du Ministère visant l'égalité des chances, l'accès à l'éducation, la réussite scolaire, la qualification et l'excellence.

Les orientations stratégiques et les objectifs prioritaires visés par le ministère de l'Éducation dans les trois prochaines années s'inscrivent largement dans la poursuite des actions entreprises, d'une part pour la mise en œuvre de la réforme de l'éducation sous la thématique du *virage vers le succès* et, d'autre part, pour accroître l'efficacité des actions du Ministère et de ses partenaires éducatifs. Le plan stratégique du Ministère intègre par ailleurs les orientations prises à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse.

La présentation de cette partie déterminante du plan stratégique a été aménagée de trois façons. Tout d'abord, les orientations désignent les cinq grandes priorités du Ministère pour les trois prochaines années, à partir de sa mission fondamentale et en plaçant clairement l'élève, l'étudiante et l'étudiant au cœur du système d'éducation.

Sont ensuite spécifiés les objectifs précis traduisant les engagements du Ministère sous la forme de résultats plus concrètement visés au regard de chacune des grandes orientations.

Chacun de ces objectifs est accompagné d'exemples d'indicateurs qui pourraient éventuellement être utilisés pour en mesurer l'atteinte; présentés sous la forme de thème généraux, la majorité de ces indicateurs potentiels restent à concevoir ou à mettre au point, hormis pour un certain nombre d'ores et déjà existants. Par ailleurs, des indicateurs de base ont été déterminés pour le suivi général du plan stratégique, à partir des cibles de diplomation établies dans le *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation — Prendre le virage du succès*. La description de ces indicateurs et des cibles visées est faite dans la troisième section du présent chapitre, précédée par la définition des principaux types d'indicateurs rattachés à la planification stratégique.

Une partie des indicateurs est à établir par les unités et les organisations responsables, à partir des plans d'action qu'elles élaboreront en vue de l'atteinte des objectifs ministériels.

Par ailleurs, le travail de conception et de mise au point d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs s'intensifiera au rythme de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, de l'implantation de la planification stratégique et de la reddition de comptes. Il y a là un vaste chantier qui s'ouvre en éducation, un domaine où interagissent plusieurs partenaires poursuivant des objectifs qui, souvent, sont d'ordre qualitatif et dont les effets globaux sont à long terme.

Ainsi conçus, les objectifs sont à distinguer des différents moyens qui seront pris pour les atteindre, lesquels sont présentés sous la forme de « voies d'action » (*façon de procéder, ce par quoi quelqu'un réalise une intention*). Les plans d'action des unités ministérielles viendront compléter et préciser de façon plus détaillée les éléments soulignés par ces voies d'action stratégiques.



Orientations, objectifs et voies d'action

Un bref commentaire accompagne chacune de ces grandes orientations, soit pour rappeler le contexte particulier de celles-ci, soit pour souligner certaines conditions de réalisation ou de faisabilité pour l'atteinte des objectifs, soit pour introduire des éléments d'analyse future des résultats.

LES ORIENTATIONS

Compte tenu des enjeux actuels en éducation au Québec, les actions des divers intervenants du système d'éducation pour les trois prochaines années seront guidées par les cinq orientations qui suivent :

Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiantes et des étudiants, en visant la réalisation d'un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme

Assurer la pertinence des programmes d'études au regard des réalités du monde actuel et de l'évolution du travail

Qualifier les personnes selon leurs aptitudes et en vue de leur intégration durable au marché du travail

Accroître l'efficacité du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique

Améliorer la performance des universités en ce qui a trait à la qualité de la formation et à l'efficience de la gestion et des réponses à apporter aux besoins de la société

Il s'agit là de grandes orientations définissant des priorités d'action, étant entendu que le ministère de l'Éducation et ses différents partenaires ont plusieurs autres responsabilités qu'ils doivent assumer pour le bon fonctionnement du système et de chacune de ses composantes.

LES OBJECTIFS ET LES VOIES D'ACTION

ORIENTATION N° 1 : ACCROÎTRE LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉLÈVES, DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS, EN VISANT LA RÉALISATION D'UN MAXIMUM D'APPRENTISSAGES ET LA PERSÉVÉRANCE JUSQU'AU DIPLÔME

Si on peut considérer que l'objectif d'accessibilité du plus grand nombre à l'enseignement a été atteint, la réussite et la persévérance scolaires posent encore des défis pour que cette accessibilité porte tous ses fruits pour les individus et pour la société. En effet, malgré les progrès accomplis, trop d'élèves, d'étudiantes et d'étudiants ne font pas le parcours scolaire que leur permettrait leur potentiel. Le ministère de l'Éducation veut intervenir en particulier auprès des jeunes qui subissent un contexte social peu propice à la scolarisation.

À un niveau d'études plus avancées, soutenir la réussite scolaire et l'égalité des chances requiert entre autres de réduire certains obstacles entravant l'accessibilité et la persévérance aux études, notamment l'obstacle financier.

Cette première orientation visant la réussite éducative est exigeante; pour y parvenir, diverses actions, bien ciblées, devront être menées, cela à tous les ordres d'enseignement.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LIÉS À LA RÉUSSITE

Augmenter substantiellement le taux de diplomation à tous les ordres d'enseignement :

indicateurs de résultats : diplomation, persévérance scolaire, persistance dans un programme, accessibilité;

indicateurs de mise en œuvre : allocation des ressources, plans de réussite, etc.;

indicateurs de contexte : comparaisons internationales, etc.

Augmenter le niveau de réussite des apprentissages :

indicateurs de résultats : réussite des cours, réussite des examens ministériels, délais de diplomation, etc.;

indicateurs de mise en œuvre : mesures appliquées, projets innovateurs, etc.;

indicateurs de contexte : comparaisons systémiques et internationales, etc.

Mettre en œuvre la politique révisée d'adaptation scolaire axée sur la prévention et l'intégration, à l'intention des élèves aux prises avec un handicap ou avec des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation :

indicateurs de résultats : non-redoublement, taux d'intégration en classe régulière, etc.;

indicateurs de mise en œuvre : étapes réalisées, mesures appliquées, etc.

Assurer l'accessibilité aux études par l'entremise d'un programme de prêts et bourses efficient et adapté aux besoins évolutifs de la clientèle :

indicateurs de contexte : comparaisons avec d'autres pays ou provinces, indices économiques, etc.;

indicateurs de gestion : satisfaction de la clientèle, coût de revient, délais de traitement, etc.

VOIES D'ACTION

Mesures visant à augmenter le taux de réussite scolaire à tous les ordres d'enseignement :

- ✓ Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre, par chacun des établissements de tous les ordres d'enseignement, d'un **plan de réussite** indiquant les objectifs institutionnels convenus avec le milieu en ce qui a trait au succès scolaire des élèves, ainsi que les moyens qui seront pris pour parvenir à ces résultats; faire par ailleurs le suivi de l'application de cette mesure.
- ✓ Au cours des prochaines années, consacrer des ressources particulières permettant aux équipes locales d'apporter un soutien approprié aux élèves du primaire et du secondaire pour qui la réussite et la persévérance aux études représentent un défi plus exigeant. Ces mesures ciblées viseront tant l'enseignement que l'encadrement ainsi que des interventions complémentaires avec différents partenaires, notamment dans le domaine de la santé, des services sociaux; de même, différentes actions seront menées afin de faire de **l'école un milieu de vie convivial valorisé** par les jeunes : activités sportives et culturelles et autres activités extrascolaires, mesures de sécurisation, participation à la vie démocratique, liens entre les jeunes, la communauté et l'école, ouverture sur le monde, mesures d'encouragement à l'excellence, etc.
- ✓ Tenir compte des caractéristiques socio-économiques de la population scolaire des établissements dans les règles d'attribution des ressources humaines et financières, principalement au regard de l'indice de pauvreté établi en 1999 par la carte scolaire sociodémographique du Ministère, et des particularités de la région de Montréal, telle la plus grande présence d'élèves de familles immigrantes; à cet égard également, poursuivre la mise en œuvre de la politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle et poursuivre la stratégie pour l'accès aux ressources culturelles.
- ✓ À l'enseignement collégial, soutenir en particulier les mesures relatives à l'accueil, à l'encadrement, à l'orientation et, de façon générale, encourager les initiatives ayant pour effet d'augmenter la réussite des cégépiennes et cégépiens.

Parmi les autres éléments d'action prévus pour atteindre cet objectif majeur, il y a lieu de nommer également : la valorisation de l'éducation auprès de l'ensemble de la population jeune et adulte; l'ajout de ressources professionnelles et de soutien pédagogique ainsi que la diminution du nombre moyen d'élèves par classe; les mesures visant à aider les jeunes dans leur choix d'orientation; la formation continue du personnel scolaire; le soutien à la recherche sur la réussite, sur la persévérance aux études, de même que sur les caractéristiques des différentes populations scolaires et de leurs besoins éducatifs plus spécifiques.

En ce qui a trait au Programme de prêts et bourses, les actions porteront sur : l'adaptation et l'amélioration des services à la clientèle; la mise en œuvre de l'entente sur les *Bourses du millénaire*; les mesures à prendre pour limiter l'endettement des étudiantes et des étudiants; la contribution aux travaux interministériels visant la conciliation des études et de la maternité; et l'amélioration de l'efficacité de la gestion afin que le maximum de ressources profite au maximum de personnes désireuses de poursuivre leurs études.

ORIENTATION N° 2 : ASSURER LA PERTINENCE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES AU REGARD DES RÉALITÉS DU MONDE ACTUEL ET DE L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL

Tant le monde du travail que la société évoluent à un rythme rapide; les programmes d'études doivent être mis à jour en conséquence.

Dans cette perspective, il faut s'assurer, au primaire comme au secondaire, que les jeunes acquièrent les connaissances qui leur permettent de comprendre le monde et leur propre milieu, de transposer celles-ci dans les différents aspects de leur vie et de faire des apprentissages ultérieurs plus complexes. Par ailleurs, les diverses améliorations apportées aux programmes d'études permettront également de les rendre plus signifiants pour les élèves et, ainsi, de soutenir leur intérêt pour l'école et le savoir.

C'est pourquoi aussi, en formation professionnelle et technique, il importe que les programmes d'études développent les compétences spécialisées requises par un marché du travail en constante évolution et qu'ils répondent aux besoins de l'économie du Québec, de ses régions et de la métropole, notamment en comblant les pénuries de main-d'œuvre. De plus, cette formation initiale doit fournir les bases notionnelles permettant le développement des compétences acquises, tant par la formation continue que par la poursuite d'études à un niveau supérieur, deux voies à faciliter de diverses façons.

Enfin, le développement de la « société du savoir », jumelé à l'internationalisation des marchés et à la mondialisation des échanges, intéressent de façon particulière le monde de l'éducation. Il convient notamment à cet égard d'amener les jeunes à s'ouvrir au monde et à comprendre des réalités culturelles éloignées de leur quotidien, de favoriser l'apprentissage des langues de même que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et de tenir compte du phénomène de la globalisation des marchés dans le cas de la formation à caractère professionnel.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LIÉS À LA QUALITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Implanter le nouveau curriculum à l'enseignement primaire et secondaire :

indicateurs de mise en œuvre : avancement des travaux selon le calendrier prévu, mesures d'accompagnement (pilotage), programmes implantés, etc.

Compléter le cycle de mise à jour des programmes de la formation professionnelle et technique, élaborer les nouveaux programmes pertinents et assurer une offre appropriée de ces formations :

indicateurs de résultats : programmes révisés, élaborés, autorisés et implantés;

indicateurs de contexte : arrimage formation/emploi, etc.;

indicateurs de gestion : améliorations apportées aux processus, nombre de places, équipements, etc.

Poursuivre l'harmonisation et faciliter le passage entre les programmes d'études professionnelles et les programmes d'études techniques correspondants; soutenir également les travaux de concertation visant le passage du collégial vers des études universitaires dans une logique de continuité des apprentissages :

indicateurs de résultats : programmes harmonisés, demandes d'admission, taux de passage, etc.;

indicateurs de gestion : activités de soutien, mesures de suivi, etc.

VOIES D'ACTION

En ce qui a trait à l'implantation du nouveau curriculum à l'enseignement primaire et secondaire, il s'agira corrélativement :

- ✓ de réviser la politique d'évaluation des apprentissages et de la mettre en œuvre;
- ✓ de préciser la place de l'enseignement de la religion à l'école;
- ✓ de mettre en place un ensemble de mesures visant à favoriser et à améliorer l'apprentissage des langues secondes;
- ✓ d'assurer le perfectionnement du personnel enseignant en place et de procéder aux ajustements de la formation initiale en enseignement au regard du nouveau curriculum;
- ✓ d'accorder une attention particulière aux conditions d'implantation du nouveau curriculum propres au secteur anglophone.

Pour ce qui est des programmes de la formation professionnelle et technique, les principales voies d'action seront :

- ✓ d'accorder une attention particulière : au développement de programmes de formation permettant de combler les besoins de main-d'œuvre manquante dans certains secteurs (ex. : santé), notamment dans la région métropolitaine; à l'élaboration des programmes visant de nouvelles occupations professionnelles; et à la mise à jour et à la promotion des programmes menant vers les carrières technologiques, notamment dans le secteur des technologies de l'information; il y aura lieu également d'accorder une attention renouvelée aux formations offrant une réponse rapide et adaptée à des besoins jugés prioritaires;
- ✓ de veiller à une répartition géographique des programmes d'études favorisant le développement des régions, en tenant compte en

particulier des caractéristiques socio-économiques régionales établies par la « carte des programmes » de la formation professionnelle et technique du Ministère; dans cette même perspective, convenir avec les établissements d'enseignement supérieur de mesures visant la rationalisation de l'offre de programmes;

- ✓ d'améliorer les processus visant la connaissance des besoins quantitatifs et qualitatifs de main-d'œuvre et du marché du travail, en partenariat avec les milieux de travail.

Par ailleurs, il y aura lieu de poursuivre l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) en éducation, en mettant particulièrement l'accent sur les ressources humaines.

ORIENTATION N° 3 : QUALIFIER LES PERSONNES SELON LEURS APTITUDES ET EN VUE DE LEUR INTÉGRATION DURABLE AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Il s'agit ici, d'une part, de soutenir les jeunes en vue d'un choix d'orientation éclairé et, d'autre part, de **viser à ce que toute personne quittant le système d'éducation dispose d'une qualification** lui permettant de fonctionner en société et d'accéder au marché du travail.

Cet effort visant la qualification devrait avoir un effet positif direct sur le taux de diplomation des jeunes, en lien étroit avec la première orientation visant la réussite et la persévérance scolaires.

Par ailleurs, la formation continue devient une exigence incontournable pour l'épanouissement des individus et pour le développement des collectivités dans un contexte caractérisé par le changement. C'est pourquoi le Ministère, en concertation avec ses partenaires interministériels, a l'intention d'établir une **politique de la formation continue**. À cet égard, il est d'ores et déjà entendu qu'il y aura lieu de prévoir des interventions concertées en faveur de l'alphabétisation, une diversification des modes et des lieux de formation (telle la formation à distance) ainsi qu'un dispositif de reconnaissance des acquis extrascolaires approprié au regard des besoins.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LIÉS À LA QUALIFICATION

Renforcer les mesures d'accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle :

indicateurs de résultats : inscriptions dans les programmes (indices quantitatifs et qualitatifs), inscriptions des filles dans les secteurs non traditionnels, taux de persévérance et de réussite, délais de diplomation, etc.;

indicateurs de mise en œuvre : mesures appliquées, ressources de soutien, projets institutionnels, etc.;

indicateurs de contexte : insertion dans le marché du travail, etc.

Favoriser l'utilisation de stages : exploration et formation en milieu de travail, alternance travail-études et services à la communauté :

indicateurs de résultats : nombre de stagiaires, durée et type de stages, inscriptions dans les programmes d'alternance travail-études, etc.;

indicateurs de gestion : nombre de programmes d'alternance travail-études offerts, mesures facilitatrices mises au point, etc.

Mettre au point de nouvelles stratégies visant la qualification de l'ensemble des jeunes, principalement en diversifiant les voies de formation qualifiante :

indicateurs de résultats : nombre de programmes offerts, inscriptions, diplomation, etc.;

indicateurs de mise en œuvre : mesures d'accessibilité, nombre de programmes élaborés et autorisés, formations professionnelles en concomitance, etc.;

indicateurs de contexte : insertion dans le marché du travail, etc.

Définir, avec les partenaires interministériels, une stratégie concertée visant la formation continue à caractère professionnel; préciser également les orientations ministérielles en matière d'alphabétisation et de formation de base pour les personnes peu scolarisées :

indicateurs de résultats : accessibilité, offre de formation, inscriptions, diplomation, etc.;

indicateurs de mise en œuvre : adoption d'une politique de la formation continue, avancement des travaux selon le calendrier fixé, mécanismes de concertation mis au point, etc.;

indicateurs de gestion : programmes révisés, outils de reconnaissance des acquis, soutien à la formation à distance, etc.

VOIES D'ACTION

En ce qui a trait à l'accompagnement des élèves dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle, il est prévu :

- ✓ de mettre en place diverses mesures et des ressources visant à aider les élèves à faire un choix éclairé d'orientation; parmi les actions à conduire au secondaire, il y aura lieu de favoriser l'utilisation de stages d'exploration et d'autres modes de mise en contact avec la réalité des métiers et professions.

Les autres éléments d'action auront trait notamment : à la collaboration des parents dans la démarche de choix de carrière; à la valorisation de la formation professionnelle et technique, notamment auprès des jeunes de la région métropolitaine et des garçons du deuxième cycle du secondaire; à la déconcentration des choix de carrière des filles, tant en faveur des métiers dits « non traditionnels » que dans le domaine des sciences et de la technologie; et à la consolidation de la session d'accueil et d'intégration au collégial.

Pour ce qui est de la plus grande utilisation de différentes formes de stages, il s'agira aussi :

- ✓ de resserrer les liens avec les entreprises susceptibles de recevoir des stagiaires, de faciliter la prise en charge de ces derniers et de mettre à profit les organismes existants pour gérer l'offre et la demande de stagiaires; d'assurer le caractère éducatif des stages ainsi que leur utilisation judicieuse dans la lutte contre le décrochage scolaire et dans le processus d'orientation professionnelle;

-
- ✓ d'inclure le secteur de l'économie sociale et des services à la communauté parmi les types de stages à développer et à reconnaître (notamment pour les jeunes autochtones);
 - ✓ de soutenir l'accès à des stages et à des échanges interrégionaux, interprovinciaux et internationaux, en lien notamment avec les mesures visant l'apprentissage des langues secondes.

En ce qui a trait à la diversification des voies de formation qualifiante, il est prévu entre autres :

- ✓ de poursuivre le développement des programmes conduisant à une attestation de formation professionnelle (AFP);
- ✓ de soutenir les établissements d'enseignement collégial dans leur offre de formation conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC);
- ✓ d'accroître l'accès à la formation professionnelle au deuxième cycle du secondaire, soit en concomitance avec la formation générale, soit par les choix de cours optionnels, soit par d'autres formes d'initiation à un métier.

Sur un autre plan, il y aura lieu de favoriser l'alternance travail-études et de poursuivre les travaux d'analyse du programme *d'insertion socioprofessionnelle* des jeunes (ISPJ) ainsi que la réflexion sur les services correspondants offerts aux adultes et, le cas échéant, de définir des orientations ministérielles à cet égard.

Corrélativement à l'adoption d'une politique de formation continue, il s'agira également :

- ✓ de poursuivre la refonte des programmes d'études du secteur des adultes;
- ✓ de soutenir les centres collégiaux de transfert de technologie dans leur mission de formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée (en collaboration avec le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, et avec le secteur privé).

Parmi les autres actions prévues au regard de cet objectif, il y a lieu de mentionner le développement d'outils pour la reconnaissance des compétences acquises dans un cadre non scolaire et le soutien des services de formation à distance.

ORIENTATION N° 4 : ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME D'ÉDUCATION EN METTANT L'ACCENT SUR LES RÉSULTATS, SUR L'IMPUTABILITÉ ET SUR LA TRANSPARENCE DE LA GESTION PUBLIQUE

Ces dernières années, parallèlement au projet de loi n° 82 sur l'administration publique, visant la modernisation de la fonction publique, le Ministère a entrepris de renouveler ses pratiques administratives. À l'heure où le gouvernement envisage de soutenir résolument les efforts en éducation après l'atteinte de l'objectif de déficit zéro, le Ministère veut accroître encore davantage l'efficacité de sa gestion et, parallèlement, demander à tous les acteurs du système d'éducation de préciser leurs objectifs et de rendre compte à la population des résultats obtenus.

Cette révision des modes de gestion, du Ministère comme de tout le secteur public, vise l'amélioration continue de la qualité des services offerts à la population.

Pour l'essentiel, l'approche de gestion privilégiée met l'accent sur les résultats visés concrètement, tout en conférant davantage d'autonomie aux responsables en ce qui a trait aux moyens à prendre pour atteindre les objectifs convenus.

Pour accroître l'efficacité du système d'éducation, il faut également veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions du Ministère et de l'ensemble des intervenants éducatifs. Dans le même esprit, il y a lieu de renforcer le partenariat entre le milieu de l'éducation et les autres acteurs socio-économiques, tant pour la détermination des cibles à viser que pour la collaboration à leur atteinte; il y a également lieu, dans cette perspective de société, d'assurer une représentation équitable des différents groupes de la population québécoise au sein du personnel du Ministère et en éducation.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LIÉS À LA PERFORMANCE DE GESTION

Généraliser une approche de gestion axée sur les résultats et sur l'application du principe de l'imputabilité, cela tout en conférant davantage d'autonomie et de responsabilités, tant aux unités administratives du Ministère qu'aux instances scolaires, en particulier en ce qui a trait aux moyens à prendre pour atteindre les objectifs visés :

indicateurs de mise en œuvre : mesures appliquées, projets pilotes en expérimentation, activités de formation et de recherche-action, forme et contenu des documents de planification, etc.

Poursuivre le développement et l'implantation de mécanismes d'information, d'évaluation et de reddition de comptes dans le cadre de la gestion axée sur les résultats :

indicateurs de mise en œuvre : accessibilité et utilisation des données, développement et utilisation d'indicateurs de différentes natures, etc.;
indicateurs de contexte : comparaisons internationales, etc.;
indicateurs de gestion : activités d'information, de formation, de recherche et d'évaluation, etc.

Veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions dans la recherche d'une plus grande efficacité du système d'éducation :

indicateurs de mise en œuvre : activités et mécanismes de concertation, présence en région, etc.

Resserrer le partenariat entre les milieux de l'éducation et du travail, de même qu'avec les autres acteurs socio-économiques :

indicateurs de mise en œuvre : ententes, réalisations, expérimentations, retombées, etc.

VOIES D'ACTION

En ce qui a trait à la gestion axée sur les résultats, il s'agira entre autres :

- ✓ d'adopter une stratégie et un plan de mise en œuvre de la gestion par résultats au sein du Ministère et, plus précisément à cet égard : de veiller à une compréhension commune et à l'appropriation des concepts reliés

à la gestion par les résultats; de clarifier par ailleurs l'application de ces concepts, notamment dans le cadre du partage des responsabilités avec les réseaux de l'éducation; de définir un nouvel encadrement administratif mettant l'accent sur la qualité des services et sur les résultats visés; de conduire des expériences pilotes de gestion par résultats avec certaines unités administratives; de centrer la gestion des ressources humaines et financières, ainsi que la détermination des plans d'action des unités administratives et des secteurs, sur des objectifs précis reliés à la planification stratégique ministérielle (accompagnés des indicateurs qui seront utilisés pour en mesurer l'atteinte); d'évaluer le degré d'atteinte de ces objectifs selon une approche de reddition de comptes publique;

- ✓ de soutenir les organismes scolaires, les établissements et les personnes dans la prise en charge de leurs responsabilités élargies et au regard de leur devoir de rendre des comptes à la population; à cette fin, il y aura lieu de mettre au point un certain nombre d'outils administratifs appropriés.

Il conviendra également d'assurer la diffusion de l'information pertinente relative à la nouvelle philosophie de gestion et aux attentes ministérielles quant à la mise en œuvre de cette approche; et de tirer profit des possibilités nouvelles qu'offrent les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité des services offerts aux divers bénéficiaires des services du Ministère.

En outre, dans ce contexte de gestion s'appuyant sur la responsabilisation des instances locales, il y aura lieu de procéder aux clarifications relatives au partage des responsabilités avec les établissements et les organismes scolaires et de renforcer le rôle des jeunes au sein des conseils d'établissement.

En ce qui a trait au développement et à l'implantation de mécanismes d'évaluation et de reddition de comptes, il s'agira :

- ✓ de soutenir les organismes scolaires et les établissements dans leur démarche d'implantation d'instruments d'évaluation institutionnelle faisant appel à la collaboration de toutes les parties intéressées, notamment à celle du personnel enseignant;
- ✓ de mettre au point un ensemble d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de la performance des réseaux d'enseignement, d'évaluer l'efficacité générale du système d'éducation québécois et de comparer sa situation avec d'autres systèmes dans le monde.

Afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des interventions dans la recherche d'une plus grande efficience en éducation, les principales actions seront :

- ✓ de mettre davantage à profit l'ensemble des capacités installées au Ministère dans différents secteurs d'activités;

-
- ✓ de consolider les mécanismes de concertation entre les établissements d'enseignement d'une même région, en tenant compte des entités mandatées pour favoriser le développement régional; de s'assurer de cette concertation en particulier pour définir l'offre de formation professionnelle et technique;
 - ✓ de soutenir la collaboration régionale ou suprarégionale entre établissements poursuivant des projets éducatifs apparentés ou offrant des services communs;
 - ✓ de veiller à une intégration optimale des services socio-éducatifs.

Il y aura lieu également d'assurer les liens de concordance entre l'organisation des services éducatifs offerts par les commissions scolaires francophones et les commissions scolaires anglophones.

Enfin, pour ce qui est du partenariat entre le milieu de l'éducation et les autres acteurs socio-économiques, les voies d'action privilégiées seront :

- ✓ d'assurer les complémentarités nécessaires avec la mission d'autres ministères, en particulier celui de la Solidarité sociale (besoins de main-d'œuvre et formation continue, etc.), celui de la Recherche, de la Science et de la Technologie (recherche et promotion de la science, etc.), celui de la Santé et des Services sociaux (aide aux enfants en difficulté et prévention), et celui de la Culture et des Communications (activités culturelles, etc.);
- ✓ d'encourager les établissements scolaires, à tous les ordres d'enseignement, à renforcer leurs liens de partenariat avec les milieux de travail et avec la communauté.

ORIENTATION N° 5 : AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES UNIVERSITÉS EN CE QUI A TRAIT À LA QUALITÉ DE LA FORMATION ET À L'EFFICIENCE DE LA GESTION ET DES RÉPONSES À APPORTER AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

Plus que jamais auparavant, l'avenir des jeunes et celui du Québec dépendra de la force de création et d'innovation de notre société, et de sa capacité à se mesurer aux meilleurs dans le monde. À cet égard, par son apport fondamental en matière de formation de personnes hautement qualifiées et de recherche, l'université est un outil stratégique majeur pour le développement de la société québécoise au seuil du XXI^e siècle.

Les universités québécoises affichent déjà un bilan nettement positif en matière de formation et de recherche. Il y a lieu de s'assurer qu'elles poursuivent sur leur lancée et qu'elles continuent d'assumer pleinement leur mission fondamentale en accord avec les plus hauts standards internationaux. Ainsi, l'accessibilité aux études universitaires doit être maintenue et améliorée. On compte également sur les universités pour anticiper les nouveaux besoins économiques et sociaux du Québec et pour se donner les mécanismes et les moyens nécessaires pour y répondre. Afin de relever ces défis et de façon à ce que les universités québécoises soient

mieux en mesure de faire face à la concurrence mondiale, le gouvernement s'est engagé à réinvestir dans l'enseignement universitaire et à convenir de « contrats de performance » avec les universités, de manière à ce que ces nouveaux fonds publics aient le maximum de retombées pour mieux *assurer le devenir de la société québécoise*.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LIÉS À LA PERFORMANCE DES UNIVERSITÉS

Mettre en œuvre la politique récemment adoptée à l'égard des universités et visant particulièrement les objectifs suivants :

Assurer la qualité de la formation :

indicateurs de résultats : diplomation, persévérance, réussite, accessibilité, durée des études, etc.;

indicateurs de mise en œuvre : ressources pédagogiques (humaines et matérielles), contrats de performance, programmes élaborés et mis à jour, etc.

Assurer l'adéquation de l'offre universitaire de formation avec les besoins; veiller également à l'harmonisation des programmes préuniversitaires et universitaires :

indicateurs de résultats : insertion dans le marché du travail (emplois reliés, délais, accès aux professions, etc.);

indicateurs de mise en œuvre : processus d'élaboration des programmes, prévisions des besoins de main-d'œuvre, offre de formation, etc.

Favoriser l'excellence de la recherche universitaire, autant libre qu'orientée, aussi bien fondamentale qu'appliquée :

indicateurs de résultats : projets et subventions de recherche, publications, inscriptions aux cycles supérieurs, etc.;

indicateurs de mise en œuvre : mesures de soutien au partenariat, mesures incitatives à l'adresse de jeunes, recrutement et rétention du personnel de recherche, etc.

Convenir, pour la gestion des universités, d'une approche axée sur la performance et l'efficience, sur la transparence et sur les résultats :

indicateurs de gestion : dépenses de fonctionnement (enseignement, administration, etc.), offre de formation (programmes, cours), etc.

Augmenter la capacité de réponse des universités aux besoins de la société :

indicateurs de résultats : accès et diplomation à tous les cycles d'études, programmes élaborés et mise à jour, insertion des diplômées et des diplômés dans le marché du travail, contrats de recherches, brevets, etc.;

indicateurs de mise en œuvre : quantité et qualité des mécanismes visant la mise en relation avec la communauté, échanges internationaux diversifiés, services offerts à la collectivité, etc.

VOIES D'ACTION

Afin d'assurer la qualité de l'enseignement universitaire, une attention particulière sera apportée :

- ✓ au renouvellement et à la rétention d'un corps professoral de haute qualité ainsi qu'à la modernisation des ressources pédagogiques;
- ✓ à une articulation entre les programmes d'études, l'enseignement et la recherche, de telle manière que cette dernière alimente davantage la formation.

En ce qui a trait au soutien financier à apporter aux universités en lien avec l'adoption de modes de gestion axés sur la performance, il s'agira essentiellement :

- ✓ de soutenir les universités dans leur démarche en vue d'une gestion rigoureuse et concertée des ressources publiques consenties;
- ✓ de convenir, avec les universités, de contrats de performance visant les champs d'action et les retombées attendues des nouveaux investissements publics qui seront consentis, selon des paramètres d'efficacité clairement établis;
- ✓ de définir et d'utiliser des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de ces engagements, de même que des indicateurs de gestion axés sur les résultats, l'efficacité et la transparence.

Pour ce qui est de l'adéquation qualitative et quantitative de l'offre de formation, il s'agira :

- ✓ d'encourager les universités à réviser leur offre de formation dans une perspective de concertation et de complémentarité; de mettre au point une méthode opérationnelle de prévision des besoins de main-d'œuvre possédant une formation universitaire, en collaboration notamment avec le ministère de la Solidarité sociale; de soutenir proactivement les travaux d'harmonisation des programmes préuniversitaires et universitaires.

Pour ce qui est de la promotion de la recherche, les voies d'action privilégiées seront, en collaboration avec le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, et dans une perspective d'amélioration de la capacité de réponse universitaire aux besoins de la société :

- ✓ de mettre conjointement en place les conditions qui, d'une part, incitent les jeunes à s'engager dans la recherche universitaire et qui, d'autre part, facilitent le recrutement et la rétention de chercheuses et de chercheurs de carrière dans les universités;
- ✓ de faciliter le transfert des connaissances et l'utilisation des résultats de la recherche universitaire;
- ✓ d'accroître la contribution de la recherche à l'identification et à la résolution de problèmes sociaux, économiques et culturels.

Il y aura lieu par ailleurs : d'encourager et de faciliter les partenariats et la création de masses critiques de ressources entre les universités, les entreprises et les organisations gouvernementales, en particulier dans les secteurs en croissance ou à fort potentiel, ainsi que dans les domaines

stratégiques pour l'avenir du Québec; de soutenir une large base de recherche fondamentale et appliquée; et de faciliter l'intégration des étudiantes et des étudiants aux activités de recherche.

L'augmentation de la capacité de réponse aux besoins de la société passe également par les voies d'actions suivantes : la création et la mise à jour continue des programmes d'études ainsi qu'une offre de formation répondant adéquatement aux besoins individuels et collectifs; la formation de chercheuses et de chercheurs de qualité en nombre suffisant; un ensemble diversifié de moyens multipliant les contacts entre le milieu universitaire et la communauté et entre les universités québécoises et la communauté internationale; les stratégies d'insertion des diplômées et des diplômés dans la vie professionnelle.

Il faut souligner, par ailleurs, que les objectifs relatifs à l'accroissement de la réussite et de la persévérance scolaires engagent également l'enseignement universitaire à tous les cycles d'études; il en est de même pour l'accessibilité, qui demeure une priorité du système québécois d'éducation.

CONCLUSION

Le plan stratégique du Ministère appelle tous les acteurs du système d'éducation à intensifier les efforts pour que la population québécoise bénéficie de services éducatifs de qualité, préparant chacune et chacun à vivre dans la société du savoir, à jouer pleinement son rôle de citoyenne ou de citoyen et à s'insérer dans un marché du travail exigeant et évolutif. Pour cela, il faut lutter contre les différentes formes de l'échec scolaire et aider rapidement et efficacement celles et ceux qui éprouvent des difficultés particulières.

Amener chacune et chacun à la réussite, c'est faire en sorte que le plus grand nombre possible de jeunes terminent avec succès, et dans des délais raisonnables, le projet de formation dans lequel ils se sont engagés; c'est aussi amener chacune d'entre elles et chacun d'entre eux à réaliser le maximum d'apprentissages et à acquérir le plus haut degré de compétence possible au regard de ses aptitudes.

Pour ce faire, il convient de créer un cadre scolaire motivant, offrant un milieu de vie intéressant, ouvert sur la communauté, misant sur l'expertise et sur la contribution engagée du personnel scolaire et offrant des programmes d'études stimulants. Il faut également soutenir l'orientation de chacune et de chacun vers un ordre d'enseignement et dans un domaine qui correspondent à ses aspirations professionnelles et permettant de s'accomplir dans un travail intéressant.

Le Québec moderne a réalisé avec un succès peu commun la démocratisation de l'éducation fondée sur l'égalité d'accès aux ressources éducatives; le grand défi que doit maintenant relever le système québécois d'éducation est celui de conduire tous les jeunes à la réussite.

LES INDICATEURS STRATÉGIQUES DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

Les indicateurs sélectionnés pour le suivi général du plan stratégique fournissent les renseignements essentiels sur la performance globale du système d'éducation. Ils se rattachent essentiellement au cheminement des jeunes dans le système scolaire québécois et ils sont interdépendants, les résultats obtenus pour un ordre d'enseignement ayant nécessairement des conséquences sur les ordres subséquents.

Les indicateurs « stratégiques » retenus se rapportent essentiellement aux trois grands objectifs fixés pour l'an 2010 par le *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation — Prendre le virage du succès* visant principalement à assurer le succès du plus grand nombre. Ceux-ci établissent, pour chaque ordre d'enseignement, la proportion attendue de personnes diplômées à l'intérieur d'une même génération : « 85 p. 100 des élèves d'une génération devront obtenir un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans; 60 p. 100, un diplôme d'études collégiales; 30 p. 100, un baccalauréat¹ ».

Le tableau suivant décrit brièvement chacun des indicateurs stratégiques retenus par ordre d'enseignement; pour chacun d'entre eux, il est indiqué : la cible, les données de départ de l'année scolaire 1997-1998, les données 1998-1999 disponibles, l'échéance de la période d'observation et, enfin, la nature des indicateurs retenus. Le tableau est précédé d'une brève typologie d'ensemble des différents indicateurs rattachés à la planification stratégique.

Tel qu'indiqué précédemment, d'autres indicateurs plus spécifiquement rattachés aux différents objectifs du plan stratégique seront progressivement mis au point pour diverses formes d'analyse et d'évaluation à différents niveaux d'intervention et de responsabilité : plan d'action, plan de réussite, contrat de performance, reddition de comptes et autres. Pour une part d'entre eux, certains indicateurs devront être établis par les unités administratives et les organisations qui partagent, avec le Ministère, la responsabilité relative aux objectifs à atteindre; pour une autre part, certains indicateurs seront le fruit du travail collectif de conception amorcé au ministère de l'Éducation.

1. Ministère de l'Éducation, *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation — Prendre le virage du succès*. Québec, février 1997, p. 1.

LA TYPOLOGIE DES INDICATEURS

INDICATEURS DE RÉSULTATS (R)

Ils permettent d'apprécier les progrès visés ou accomplis par rapport à une cible. Les indicateurs de résultats doivent notamment permettre de suivre l'évolution d'une situation par rapport au passé.

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE (MO)

Ils fournissent des résultats intermédiaires, lorsqu'il n'est pas possible de connaître à court terme les résultats escomptés; ils permettent de cerner les progrès réalisés (ex. : suivi du nombre d'inscriptions en formation professionnelle, en attendant de pouvoir constater la progression du nombre de personnes diplômées); ils font également état des étapes à franchir lors de l'implantation de réformes.

INDICATEURS DE CONTEXTE (C)

Ils permettent de situer l'environnement dans lequel s'inscrit l'action du Ministère. Ils complètent en quelque sorte les indicateurs de résultats et de mise en œuvre.

INDICATEURS D'EFFET (E)

Ils mesurent les conséquences recherchées sur le plan social, économique ou environnemental. Ces conséquences sont soumises à l'influence de facteurs externes, mais elles peuvent être présentées au regard des extrants du programme que sont les biens et les services rendus.

INDICATEURS DE GESTION (G)

Ils permettent de juger de l'efficacité des ressources utilisées pour atteindre les résultats. Ces indicateurs ne sont pas requis dans le cadre du plan stratégique, étant plutôt du domaine du plan de gestion des dépenses.

LES INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE

INDICATEURS	CIBLE	DONNÉES 1997-1998	DONNÉES 1998-1999	ÉCHÉANCE
1. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE				
Proportion d'une génération qui obtient un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans (R) Proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme du secondaire, en formation générale (DES) ou en formation professionnelle (DEP), soit dans le secteur des jeunes, soit dans le secteur des adultes avant d'avoir atteint l'âge de 20 ans. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 5.2.	85 %	69,4 %	72,0 %	2010
Taux de passage en 3^e année du primaire à l'âge normal de 8 ans ou moins (MO) Proportion d'une génération qui arrive en 3 ^e année du primaire sans retard, c'est-à-dire à l'âge normal de 8 ans ou moins. Source : ministère de l'Éducation, <i>Statistiques de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, données calculées à partir du tableau 2.2.10.	95 %	88,5 %	89,1 %	2010
Taux de passage du primaire au secondaire à l'âge normal de 12 ans ou moins (MO) Proportion d'une génération qui arrive en première année du secondaire sans retard, c'est-à-dire à l'âge normal de 12 ans ou moins. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , fiche 2.7, données non publiées.	85 %	76,7 %	77,4 %	2010
Taux d'intégration des élèves handicapés en classe régulière (MO) Proportion des élèves handicapés intégrés en classe régulière dans les commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre d'une année scolaire donnée. Source : ministère de l'Éducation, données non publiées.	PRÉ. 67 % ¹ PRI. 49 % SEC. 28 %	PRÉ. 53 % ¹ PRI. 44 % SEC. 23 %	PRÉ. 62 % ¹ PRI. 44 % SEC. 23 %	2010
Taux d'accès à la formation professionnelle avant 20 ans (MO) Proportion d'une génération qui s'inscrit pour la première fois à un programme de formation professionnelle avant l'âge de 20 ans au 30 septembre d'une année scolaire donnée, toutes filières ordinaires d'études, toutes sources de financement et tous réseaux (public et privé) confondus. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 2.4.	25 %	16,9 %	16,1 %	2010
Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle avant 20 ans (R) Proportion d'une génération qui obtient un premier diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans, peu importe que les personnes détiennent déjà leur diplôme d'études secondaires. Les diplômes considérés sont principalement le diplôme d'études professionnelles (DEP) et l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 5.3.	15 %	6,1 %	6,1 %	2010
1. Il s'agit des taux fixés pour l'éducation préscolaire (PRÉ.), l'enseignement primaire (PRI.) et l'enseignement secondaire (SEC.).				

INDICATEURS	CIBLE	DONNÉES 1997-1998	DONNÉES 1998-1999	ÉCHÉANCE
2. ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL				
Proportion d'une génération qui obtient un premier diplôme d'études collégiales (R) Proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme d'études collégiales. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 5.4.	60 %	39,3 %	Non disponibles	2010
Taux d'accès à l'enseignement collégial ordinaire (MO) Proportion d'étudiantes et d'étudiants d'une même génération inscrits pour la première fois à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) à l'enseignement ordinaire, à temps plein et à temps partiel, ce qui exclut la formation continue. On tient compte des étudiantes et des étudiants inscrits dans le réseau tant public que privé, en formation préuniversitaire, en formation technique de même qu'aux sessions d'accueil et d'intégration. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 2.8.	70 %	57,6 %	58,2 %	2010
Taux de réussite des cours suivis par les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes d'études collégiales (MO) Rapport entre le nombre de cours réussis et le nombre total de cours suivis pendant le trimestre d'automne d'une année scolaire donnée. Les étudiantes et les étudiants considérés sont inscrits dans le réseau public (cégep) à l'enseignement ordinaire à temps plein, en formation préuniversitaire ou en formation technique. Source : ministère de l'Éducation, données non publiées.	90 %	84,0 %	84,0 %	2000 ²
Proportion des étudiantes et des étudiants de la formation préuniversitaire terminant leurs études avec un DEC (R) Proportion des nouveaux titulaires d'un DEC en formation préuniversitaire, parmi l'ensemble des étudiantes et des étudiants de l'enseignement ordinaire quittant une année donnée, avec ou sans diplôme, les programmes d'études conduisant au DEC en formation préuniversitaire. On ne tient pas compte de la durée de leurs études. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années scolaires qui suivent l'année de la dernière inscription. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 3.3.	85 %	69,2 %	Non disponibles	2010
Proportion des étudiantes et des étudiants de la formation technique terminant leurs études avec un DEC (R) Proportion des nouveaux titulaires d'un DEC en formation technique, parmi l'ensemble des étudiantes et des étudiants de l'enseignement ordinaire quittant une année donnée, avec ou sans diplôme, les programmes d'études conduisant au DEC en formation technique. On ne tient pas compte de la durée de leurs études. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années scolaires qui suivent l'année de la dernière inscription. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 3.4.	85 %	52,9 %	Non disponibles	2010
2. Bien que fixée pour l'an 2000, le Ministère poursuivra l'observation des résultats liés à cette cible jusqu'en 2010.				

INDICATEURS	CIBLE	DONNÉES 1997-1998	DONNÉES 1998-1999	ÉCHÉANCE
3. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE				
Proportion d'une génération qui obtient un baccalauréat (R) Proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat décerné par des universités québécoises. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 5.5.	30 %	28,1 % (1997)	26,6 % (1998)	2010
Taux d'accès aux programmes d'études conduisant au baccalauréat (MO) Proportion d'une génération qui s'inscrit à un programme d'études conduisant au baccalauréat. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 2.10.	40 %	33,8 %	33,9 %	2010
Proportion d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat parmi celles et ceux qui sont sortis des programmes conduisant à ce diplôme (R) Proportion des nouveaux titulaires d'un baccalauréat parmi l'ensemble des étudiantes et des étudiants quittant, avec ou sans diplôme, les programmes d'études conduisant au baccalauréat, selon l'année de leur dernière inscription. On ne tient pas compte de la durée de leurs études. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 3.6.	70 %	65,3 %	Non disponibles	2010

INDICATEURS	DERNIÈRES DONNÉES DISPONIBLES		ANNÉE
4. INDICATEURS DE CONTEXTE			
Taux de chômage des personnes diplômées selon l'ordre d'enseignement et le type de diplôme (C) Pour établir les taux de chômage, le Ministère procède à partir des enquêtes <i>Relance</i> effectuées auprès des personnes diplômées des différents ordres d'enseignement. On distingue au secondaire les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) des élèves ayant obtenu une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et, au collégial, les personnes diplômées en formation technique de celles diplômées en formation préuniversitaire. Les taux de chômage pour la population québécoise fournis par groupes d'âge (15-19 ans, 20-24 ans, 25-34 ans) sont obtenus de Statistique Canada et concernent les personnes de toutes formations, dont l'expérience de travail peut différer de celles des personnes récemment diplômées. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 6.3.	Secondaire ASP Secondaire DEP Collégial PRÉU. Collégial TECH. Baccalauréat Population 15-19 Population 20-24 Population 25-34	12,4 % 15,1 % 6,8 % 11,9 % 6,4 % 21,3 % 12,7 % 8,7 %	1999
Taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire, du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat au Québec comparés à des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (C) Rapport entre le nombre de personnes obtenant un diplôme particulier en 1995, peu importe leur âge, pour divers ordres d'enseignement dans chaque pays. Source : ministère de l'Éducation, <i>Bulletin statistique de l'éducation</i> , n° 4, juin 1998.	Secondaire Baccalauréat Maîtrise Doctorat	Québec-OCDE 87 %-85 % 31 %-24 % 7,8 %-5,3 % 1,0 %-1,0 %	1995

INDICATEURS	DERNIÈRES DONNÉES DISPONIBLES	ANNÉE												
Dépenses d'éducation par rapport au PIB en comparaison avec des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 1994 (OCDE) (C) Rapport entre la dépense globale en éducation et le produit intérieur brut (PIB). Source : ministère de l'Éducation, <i>Bulletin statistique de l'éducation</i> , n° 3, juin 1998.	Québec-OCDE 8,0 %-5,9 %	1994												
Dépenses d'éducation par rapport au PIB en comparaison avec les territoires limitrophes en 1998-1999 (C) Rapport entre la dépense globale en éducation et le produit intérieur brut (PIB). Les dépenses d'éducation comprennent la dépense de fonctionnement et celle d'immobilisation des établissements d'enseignement de tous les ordres d'enseignement, réseaux public et privé, la dépense de gestion du Ministère, la contribution gouvernementale aux régimes de retraite du personnel et d'autres dépenses liées à l'enseignement, conformément au concept défini par Statistique Canada. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec, fiche 1.1.	<table><tr><td>Québec</td><td>7,6 %</td></tr><tr><td>Atlantique</td><td>8,1 %</td></tr><tr><td>Ontario</td><td>6,7 %</td></tr><tr><td>Provinces de l'Ouest</td><td>6,6 %</td></tr><tr><td>Canada</td><td>6,8 %</td></tr><tr><td>États-Unis</td><td>7,6 %</td></tr></table>	Québec	7,6 %	Atlantique	8,1 %	Ontario	6,7 %	Provinces de l'Ouest	6,6 %	Canada	6,8 %	États-Unis	7,6 %	1998-1999
Québec	7,6 %													
Atlantique	8,1 %													
Ontario	6,7 %													
Provinces de l'Ouest	6,6 %													
Canada	6,8 %													
États-Unis	7,6 %													

INDICATEURS
5. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (AFE)
Taux de satisfaction des usagers et des usagers et autres indicateurs définis dans l'Entente de gestion de l'unité autonome de service de l'AFE Résultats d'un sondage téléphonique mené auprès des étudiantes et des étudiants qui ont demandé un soutien financier, indépendamment du fait qu'ils ont obtenu ou non un prêt ou une bourse, que ces démarches ont été entreprises auprès du Ministère ou auprès de leur établissement d'enseignement. Les autres indicateurs sont décrits dans l' <i>Entente de gestion de l'AFE</i> à laquelle il y a lieu de se référer pour une description détaillée de l'ensemble des indicateurs utilisés pour le suivi de la performance de cette unité autonome de service. Source : ministère de l'Éducation, Aide financière aux études, <i>Rapport annuel de gestion 1998-1999</i> , Québec, p. 35-36.

Ce chapitre regroupe les volets plus spécifiques de la planification stratégique situés dans une perspective gouvernementale. Il se compose de trois sections : la première permet de montrer les principaux liens de cohérence entre les éléments du plan stratégique du Ministère et les grandes orientations et préoccupations actuelles du gouvernement (telle la thématique de l'allégement réglementaire); la deuxième section permet de souligner la participation du Ministère au développement régional, tandis que la troisième permet de rappeler son engagement en faveur de la métropole.



Volets particuliers

LES LIENS AVEC LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

TABLEAU DE CONCORDANCE INDIQUANT LES ORIENTATIONS 2000-2003 DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ET LES ORIENTATIONS ET PRÉOCCUPATIONS GOUVERNEMENTALES

ORIENTATIONS ET PRÉOCCUPATIONS GOUVERNEMENTALES	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION				
	Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiantes et des étudiants, en visant la réalisation d'un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme	Assurer la pertinence des programmes d'études au regard des réalités du monde actuel et de l'évolution du travail	Qualifier les personnes selon leurs aptitudes et en vue de leur intégration durable au marché du travail	Accroître l'efficacité du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique	Améliorer la performance des universités en ce qui a trait à la qualité de la formation et à l'efficacité de la gestion et des réponses à apporter aux besoins de la société
Prospérité économique et sociale	La rentabilité économique et sociale de l'éducation est clairement démontrée.	Plusieurs actions seront conduites pour que les programmes répondent encore mieux aux besoins actuels et prévisibles.	Des mesures diversifiées seront prises en faveur de la qualification professionnelle.	L'efficacité du système d'éducation a un impact direct sur la prospérité économique et sociale.	Le savoir est un déterminant majeur des économies actuelles et à venir.
Société juste et solidaire	Il existe plusieurs mesures visant l'égalité des chances.	Une nouvelle insistance sera mise sur l'éducation aux valeurs qui fondent notre société.	Les mesures visant l'alphabetisation, l'accès à la formation continue et l'insertion socioprofessionnelle seront accentuées.	La réforme en éducation augmente le rôle des conseils d'établissement où est représentée la communauté.	Plusieurs mesures seront consolidées pour préserver l'accès à l'enseignement supérieur.
Redressement des finances publiques	Une plus grande réussite qualitative et quantitative réduit les dépenses de formation tout en augmentant les revenus des individus et du gouvernement.	Le processus de rationalisation et d'harmonisation des programmes se poursuivra.	Il est démontré un retour fiscal de la formation qualifiante et son effet sur la réduction de la consommation de services gouvernementaux.	La plus grande efficacité du système d'éducation et les compressions dont il a été l'objet ont contribué au redressement des finances publiques.	Une plus grande participation du secteur privé et d'autres partenariats favorables à la recherche universitaire seront encouragés.
Adaptation des services publics	Les approches éducatives seront davantage différenciées et ciblées.	Le partenariat avec le milieu du travail sera renforcé pour mieux répondre aux besoins.	La diversification des modes, des lieux et de la durée des formations se poursuivra.	Le Ministère poursuit résolument les objectifs gouvernementaux de modernisation de la fonction publique.	Une nouvelle politique des universités sera mise en œuvre.

Promotion des traits caractéristiques de la société québécoise	Le Québec obtient des résultats positifs dans les comparaisons et les tests internationaux.	Le nouveau curriculum est adapté à la réalité actuelle du Québec. Par ailleurs, la pertinence des programmes à caractère professionnel est un facteur de développement social et économique améliorant la position du Québec sur l'échiquier mondial.	La formation professionnelle contribue significativement à assurer la compétitivité de la main-d'œuvre québécoise.	Le Ministère intensifie ses efforts pour l'exportation de son expertise en matière d'éducation.	Diverses actions seront conduites pour accroître le rayonnement international des universités québécoises et pour augmenter leur capacité de réponse aux besoins de la société québécoise.
Égalité des sexes	Des mesures différenciées visant les garçons et les filles seront mise en œuvre.	L'éducation aux valeurs comprend celles de l'égalité entre les hommes et les femmes.	Des mesures particulières seront appliquées pour l'orientation des filles.	Le Ministère participe aux programmes visant la représentation des différents groupes de la population québécoise parmi ses personnels.	La formation universitaire demeure un facteur important d'égalité pour les femmes.
Thématique de la jeunesse	Cette orientation a été un élément du chantier <i>Parfaire le savoir et la formation</i> et un objet de consensus lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.	Cet objectif a été un élément des chantiers <i>Ouverture au monde, Parfaire le savoir et la formation</i> et <i>Relever les défis de l'emploi</i> et un objet de consensus lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.	Cet objectif a été un élément des chantiers <i>Parfaire le savoir et la formation</i> et <i>Relever les défis de l'emploi</i> , notamment les stages d'exploration et de formation, et un objet de consensus lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.	Le Ministère participe activement aux mesures de rajeunissement de la fonction publique.	Cet objectif a été un élément du chantier <i>Parfaire le savoir et la formation</i> et un objet de consensus lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.
Problématique de la santé	La scolarisation diminue la consommation de services gouvernementaux.	Le raffinement des instruments de prévision des besoins sera particulièrement utile dans le domaine de la santé.	Les mesures d'orientation professionnelle et de formation continue en fonction des besoins du marché du travail pourront profiter au domaine de la santé.		Les universités sont responsables de la formation de professionnelles et de professionnels de la santé et elles contribuent de façon importante à la recherche médicale.
Allègement réglementaire et administratif	Le ministère de l'Éducation traduit la volonté gouvernementale de déréglementation et d'allègement dans l'économie générale de sa nouvelle réglementation; le <i>Plan pluriannuel d'allègement réglementaire</i> du Ministère, élaboré en septembre 1999, fait état de la démarche ministérielle en cours à ce sujet.				
Protection des renseignements personnels	Le ministère de l'Éducation travaille à la mise au point du dispositif existant visant à assurer la confidentialité des renseignements personnels en conformité avec la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> .				

LA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Plusieurs éléments du Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation concourent au développement local et régional. Ces éléments prennent la forme d'enjeux, d'orientations, d'objectifs ou de voies d'action visant autant des populations scolaires particulières que les relations avec le milieu socio-économique, les actions des commissions scolaires et des établissements d'enseignement, de même que le rôle joué par les directions régionales du Ministère.

ÉLÉMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE PARTICIPANT À L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

- Attribution des ressources visant à augmenter la réussite et la persévérance scolaires, en fonction des besoins et des caractéristiques socio-économiques des populations.
- Mise à la disposition des écoles et commissions scolaires de données sur les caractéristiques de leurs populations scolaires.
- Mesures de valorisation de la formation professionnelle et technique faisant appel à la participation des entreprises.
- Mesures favorisant l'usage de stages d'exploration et de formation en milieu de travail ou dans la communauté et des programmes d'alternance travail-études.
- Programme de soutien à l'école montréalaise.
- Augmentation de la marge de manœuvre des établissements afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins particuliers de leurs clientèles propres.
- Présence de représentantes et de représentants de la communauté au sein des conseils d'établissement et parmi les membres des conseils d'administration des collèges et des universités.
- Mesures de soutien au regroupement régional des services, notamment pour la formation continue et pour les admissions aux études supérieures.
- Soutien à la formation à distance, notamment pour répondre aux besoins régionaux d'éducation.
- Déconcentration vers les commissions scolaires et les écoles des mesures de formation continue du personnel scolaire.
- Répartition des programmes professionnels et techniques selon les besoins démographiques et socio-économiques régionaux.
- Mise à jour continue des programmes afin que les qualifications de la main-d'œuvre assurent la compétitivité des entreprises et consolident ainsi les économies régionales.

-
- Diversification des voies de formation visant à qualifier le maximum de jeunes en vue de leur participation active et durable aux économies régionales.
 - Adoption d'une politique de la formation continue visant en particulier l'accès aux ressources de formation pour tous sur l'ensemble du territoire.
 - Retombées socio-économiques et culturelles régionales découlant des mesures de consolidation des universités.
 - Resserrement des liens entre le secteur privé et les établissements d'enseignement supérieur au chapitre de la recherche appliquée.
 - Mesures visant à rendre des comptes à la population au regard des objectifs nationaux et institutionnels visés.
 - Accès aux ressources matérielles des établissements pour des activités locales et régionales.
 - Participation active du milieu de l'éducation aux organisations régionales.

Il y a lieu d'ajouter une remarque importante relative à la participation du milieu de l'éducation au développement régional : qu'il s'agisse des écoles, des cégeps ou des universités, la présence de ces organisations scolaires dans chacune des régions du Québec constitue un apport considérable à la vie économique, culturelle et sociale de ces régions, outre leur mission d'éducation proprement dite.

LES MANDATS ET RESSOURCES DES DIRECTIONS RÉGIONALES

Dans la foulée de la réforme de l'éducation, qui vise notamment à une plus grande responsabilisation des réseaux de l'enseignement, le Ministère a procédé au repositionnement des activités de ses onze directions régionales.

Celles-ci ont la responsabilité de la mise en œuvre, à l'échelle régionale, des grands dossiers de la réforme de l'éducation et assument le leadership ministériel lors de la conclusion d'ententes particulières issues de la concertation régionale.

Deux des mandats donnés aux directions régionales ainsi redéfinies ont été réalisés pour l'essentiel, à savoir :

- la mise en place des nouvelles commissions scolaires linguistiques;
- le nouveau partage des pouvoirs entre les écoles, les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, les commissions scolaires et le Ministère.

Pour les prochaines années, deux autres dossiers auront des retombées importantes sur les activités des directions régionales :

- le renouvellement du curriculum au primaire et au secondaire;

-
- la formation continue du personnel enseignant dans le cadre de la réforme.

De plus, les directions régionales ont le mandat de participer activement aux dynamiques qui se créent autour du développement régional.

Par ailleurs, au-delà des éléments du plan stratégique du Ministère et de la mise en œuvre de la réforme de l'éducation, les directions régionales jouent un rôle dans le développement de l'éducation à l'échelle locale et régionale. Ces interventions s'inscrivent dans la planification stratégique régionale préparée sous la responsabilité des sous-ministres régionaux du ministère des Régions.

Le tableau qui suit fait état des organismes scolaires actuellement répartis sur le territoire de chaque direction régionale.

RÉPARTITION DES ORGANISMES SCOLAIRES PAR DIRECTION RÉGIONALE

Directions régionales (région administrative)	Commissions scolaires			Collèges publics		Établissements universitaires ²
	franco.	anglo. ¹	statut partic.	franco.	anglo.	
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine (01, 11)	7	1 ³		5		1
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	4			4		1
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (03, 12)	9	1 ⁴		6		4
Mauricie et Centre-du-Québec (04, 17)	5			5		1
Estrie (05)	3	1 ⁵		1	1 ⁶	2
Laval, Laurentides et Lanaudière (13, 14, 15)	7	1 ⁷		4		1
Montréal (06)	9	2 ⁸		5	1	
Montréal (06)	3	2 ⁹		9	2	7
Outaouais (07)	4	1 ¹⁰		1	1	1
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du Québec (08, 10)	6		2 ¹¹	1		1
Côte-Nord (09)	3		1	2		
Total	60	9	3	43	5	19

1. Toutes les commissions scolaires anglophones, sauf deux, sont rattachées à la direction régionale en fonction du lieu de leur centre administratif.
2. Chaque université constituante de l'Université du Québec est considérée comme un établissement d'enseignement distinct. Elle est répartie selon le lieu de son centre administratif. La liste comprend notamment, dans la région de la Capitale-Nationale, l'École nationale d'administration publique, l'Institut national de la recherche scientifique et la Télé-Université et, ailleurs au Québec, l'Institut Armand-Frappier et l'École de technologie supérieure.
3. La commission scolaire couvre les régions 01, 09 et 11.
4. La commission scolaire couvre les régions 02, 03, 04, 12 et, en partie, la région 17.
5. La commission scolaire couvre la région 05 et, en partie, les régions 04 et 16.
6. Le collège régional Champlain a trois antennes : Lennoxville, Saint-Lambert/Longueuil et St-Lawrence/Québec.
7. La commissions scolaire couvre les régions 13, 14 et 15.
8. Les deux commissions scolaires couvrent, en partie, la région 16.
9. Les deux commissions scolaires couvrent la région de Montréal. L'une s'étend en partie sur le territoire de la région 16.
10. La commission scolaire couvre les régions 07 et 08.
11. Les commissions scolaires crie et Kativik sont rattachées à cette direction régionale, même si leur centre administratif respectif est situé à Montréal.

LE SOUTIEN À LA MÉTROPOLE

Outre la présence d'une centaine de personnes à l'emploi du Ministère à Montréal, l'action du Ministère à l'endroit de la métropole se concrétise dans le Programme de soutien à l'école montréalaise adopté en 1997. La publication intitulée *Prendre le virage du succès : soutenir l'école montréalaise 1998-1999* indiquait les principaux éléments du plan d'action ministériel. Le plan d'action récemment reconduit par le ministre reprend l'essentiel de ces mesures, avec quelques réajustements, et en encourageant les projets prometteurs qui pourraient avoir des retombées sur l'ensemble des écoles participantes.

Quelque 113 écoles, plus 17 autres, dites en transition, sont visées par le programme; ces écoles cibles accueillent quelque 56 979 élèves.

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉCOLE MONTRÉLAISE

Orientations	Mesures	Volets
Favoriser chez les élèves un parcours scolaire qui tienne compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins	• Actions pédagogiques visant à agir directement sur les apprentissages et la motivation des élèves • École orientante et plan individualisé de formation • Valorisation et promotion de la formation professionnelle et technique	• Adaptation de l'organisation de l'enseignement et des services • Adaptation de l'enseignement • Prévention, soutien et suivi – solutions de rechange au redoublement; accent particulier sur les élèves dits <i>à risque</i> • Appropriation du concept par l'ensemble du personnel • Action auprès des parents • Liens avec les groupes socio-économiques • Écoles primaires également ciblées • Information, moyens d'exploration, formation en concomitance et autres approches

Orientations	Mesures	Volets
Favoriser l'ouverture de l'école sur sa communauté	• Actions visant les élèves, les parents et le personnel scolaire afin de favoriser l'établissement de liens entre l'école, la famille et la communauté • Accès aux ressources culturelles	• Conception et mise en œuvre de projets menés en collaboration par l'école et la communauté • Soutien à des projets pilotes avec des organismes communautaires • Soutien aux initiatives des écoles qui font appel à la participation des parents • Recours à des services adaptés aux réalités des familles immigrantes • Programmation pour jeune public • Utilisation d'élèves, d'enseignantes et d'enseignants guides ou artistes • Recours à des artistes guides • Soutien aux modèles novateurs
Favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'école	• Actions favorisant le développement professionnel de la direction et de l'équipe-école	• Accompagnement professionnel externe de l'équipe-école • Accompagnement professionnel interne de la direction et de l'équipe-école • Réseaux d'échanges entre groupes et entre écoles • Recherche en collaboration avec une université

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Un an après le lancement du Programme de soutien à l'école montréalaise, le Ministère a procédé à une évaluation axée sur l'implantation du programme, notamment avec la participation des gestionnaires des écoles.

Une seconde évaluation a été conduite au terme de la deuxième année, faisant l'analyse des mesures obligatoires du programme dans chaque école et pour l'ensemble des écoles cibles. Cette analyse a permis de constater que les écoles ont su adapter leurs projets aux besoins des élèves en milieu défavorisé, ceux-ci vivant souvent des difficultés d'apprentissage liées à leur origine, au milieu social dans lequel ils vivent ou à la précarité de leur situation familiale. Par ailleurs, les écoles ont su faire preuve d'initiative en allant chercher l'expertise externe nécessaire à la réalisation des projets ou en créant des liens de partenariat qui permettent de favoriser le cheminement scolaire des élèves.

La prochaine étape évaluative visera à établir les liens entre le programme et ses résultats mesurables quant à la réussite des élèves après trois années de mise en œuvre.